

## Article R4532-60 du Code du travail

Date de mise à jour : 26 Septembre 2022

### Notre analyse

L'entreprise de travaux qui fait exécuter, en tout ou partie, le contrat conclu avec le maître d'ouvrage par un ou plusieurs sous-traitants doit remettre à ces derniers :

- un exemplaire du PGC SPS,
- un document précisant les mesures d'organisation générales qu'il a retenues pour la partie du chantier dont il a la responsabilité et qui sont de nature à avoir une incidence sur la santé et la sécurité des travailleurs.

## Article R4532-60 du Code du travail

L'entrepreneur qui fait exécuter le contrat conclu avec le maître d'ouvrage, en tout ou partie, par un ou plusieurs sous-traitants remet à ceux-ci :

- 1<sup>o</sup> Un exemplaire du plan général de coordination ;
- 2<sup>o</sup> Le cas échéant, un document précisant les mesures d'organisation générales qu'il a retenues pour la partie du chantier dont il a la responsabilité et qui sont de nature à avoir une incidence sur la santé et la sécurité des travailleurs.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



PPSPS – Plan particulier de sécurité et de protection de la santé

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Établissez votre PPSPS et obtenez un modèle

Cliquez ici pour accéder à cet outil